



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

PDH - Avenant à la convention de partenariat sur l'accompagnement du centre-bourg de Sarre-Union

Rapport n° CP/2015/632

Service gestionnaire :

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport concerne un avenant à la convention de partenariat intervenue sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Sarre-Union au titre du Programme d'intérêt général Renov'Habitat 67. Ce partenariat s'inscrit dans la démarche d'accompagnement des centres-bourgs retenue par le Conseil Départemental en mars dernier au titre de la mise en oeuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat. L'avenant propose un élargissement du partenariat à la Ville de Sarre-Union.

Le Conseil Général a validé lors de ses réunions du 15 décembre 2008, du 23 mars 2009, du 26 mars 2012 et mars 2013, la mise en place d'un dispositif de soutien à l'amélioration du parc privé dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) Renov'Habitat 67. Il a prévu la majoration des taux de subvention applicable en cas d'aide complémentaire d'une collectivité locale (commune ou établissement public de coopération intercommunale).

Par ailleurs, la possibilité est donnée aux collectivités qui le souhaitent de demander des prestations complémentaires à la mission de suivi-animation confiée par le Département à des bureaux d'études. Lors de sa séance du 24 avril 2015, le Conseil Départemental a adopté une démarche sur les centres-bourgs consistant à accompagner les collectivités volontaires (établissement public de coopération intercommunale ou commune), dans la construction d'un projet global permettant d'une part de créer une offre en logement adapté aux besoins du territoire et, d'autre part, de réfléchir au développement des commerces ou d'équipements ou services adaptés aux besoins des habitants.

C'est à ce titre que la communauté de communes du Pays de Sarre-Union (CCPSU) s'est portée candidate pour bénéficier d'un accompagnement par les équipes du Département sur la base du projet déposé au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les bourgs-centres lancés par l'Etat et a opté pour un renforcement de la mission d'animation du PIG Renov'Habitat 67 sur son territoire. A ce titre, une convention de partenariat avait été adoptée lors de la réunion de la commission permanente du 7 mai dernier.

Depuis cette date, la Ville de Sarre-Union a fait connaître son souhait d'être partenaire de l'opération en apportant des aides complémentaires à celles du Département et de la CCPSU, notamment sur

1. les opérations des propriétaires bailleurs qui acceptent de conventionner leur logement en loyer intermédiaire,
2. les transformations d'usage de commerces en logement dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANAH
3. les logements réhabilités par leur propriétaire occupant

A noter que pour les deux premières orientations, un avenant au programme d'action pour l'amélioration de l'habitat privé est nécessaire : à Sarre-Union, le loyer intermédiaire et

les transformations d'usage ne sont pas autorisés en 2015. Cet avenant sera proposé à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et validé par le Président au titre de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

L'avenant à la convention de partenariat avec la Ville et la communauté de communes du Pays de Sarre-Union que j'ai l'honneur de vous proposer, prévoit les modalités d'aides complémentaires du Département à hauteur de la moitié des aides mises en place par la Ville de Sarre-Union, conformément à son dispositif général.

Cet avenant à la convention n'engage aucune dépense complémentaire au niveau de l'ingénierie : les charges complémentaires sont compensées par la Communauté de communes du pays de Sarre-Union et resteront dans la limite de l'enveloppe maximale prévue par le marché de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67.

Il n'entraîne aucun engagement financier complémentaire pour les subventions aux travaux en 2015. Le Département apporte une subvention en parallèle de celle de la commune en 2016 (estimation : 12 000 €) qui sera compensée par des baisses d'objectif sur d'autres secteurs géographiques ou certaines catégories de travaux. L'objectif quantitatif est maintenu sur le territoire du schéma de cohérence territoriale mais permet de renforcer l'action sur le territoire de la commune et de la communauté de communes de Sarre-Union. Cette intervention s'inscrit dans un pilotage global du budget du Département en accompagnement de l'ANAH qui vise la stabilité tout en renforçant l'action sur les secteurs prioritaires d'amélioration de l'habitat privé.

Le présent dispositif se fonde sur les articles L 321-10 et R321-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi que sur la convention de délégation de compétences signée le 1^{er} juin 2012 entre le Conseil Départemental et l'Etat et la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé signée le 1^{er} juin 2012 entre le Conseil Départemental et l'ANAH.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'avenant à la convention de partenariat à conclure avec la commune et la communauté de communes du Pays de Sarre-Union dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67.*
- autorise son président à signer cet avenant à la convention au nom du Département, annexé à la présente délibération*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY